

# CONSEIL MUNICIPAL DE FERNEY-VOLTAIRE

## PROCES-VERBAL DE SEANCE ORDINAIRE

MARDI 04 NOVEMBRE 2008 - 20 H 30

**Sous la présidence de monsieur François MEYLAN, maire de Ferney-Voltaire.**

**Présents :**

M. François MEYLAN, **maire,**

MMES et MM. Christine FRANQUET, Didier RIGAUD, Sylvie LACROUX,  
Thao TRAN DINH, Fadma EL JAOUHARI, François TARPIN,

**adjoint(e)s,**

MMES et MM. Arnaud BERTHIER, Géraldine SACCHI-HASSANEIN,  
Damien VERCAUTEREN, Michèle KAHN-ESTEVEVES, François KIENTZLER,  
Carlo FORTI, Michèle DUBUISSON, Eric VANSON, Van Lac NGUYEN,  
Cornélia MARINO, Fabienne FAURE, Christophe PAILLARD, Daniel  
RAPHOZ, Caroline DALMON, Jocelyne TISSOT, Martine PRUM, Christian  
LANDREAU,

**conseillers municipaux,**

**Procurations**

MME Fatima MELAOUCH	à	M. Arnaud BERTHIER.
MME Frédérique LISACEK	à	M. Didier RIGAUD.
MME Claire PETERSEN	à	MME Christine FRANQUET.
M. Pierre-Etienne DUTY	à	MME Jocelyne TISSOT.
MME Martine JOLY	à	MME Martine PRUM.

**Secrétaire de séance**

M. Thao TRAN DINH.

## ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 octobre 2008.
3. Rapport annuel 2007 de la Communauté de communes du Pays de Gex sur le prix et la qualité du service de gestion et de valorisation des déchets.
4. Finances : décision modificative n°6 relative à des virements de crédits au sein des sections d'investissement et de fonctionnement.
5. Versement d'une subvention exceptionnelle à la Société musicale de Ferney-Voltaire et à l'Amicale du personnel communal à l'occasion de l'animation du Marché des potiers les 20 et 21 septembre 2008.
6. Modification du tableau des emplois de la commune : personnel du conservatoire de musique et de danse.
7. Etat du personnel communal bénéficiant d'un logement de fonction.
8. Demande de concours financier pour la restauration des fonts baptismaux de l'église paroissiale Notre-Dame et Saint-André.
9. Demande de concours financier auprès du Conseil général de l'Ain pour la restauration du patrimoine non protégé. Consolidation et mise hors d'eau de la ferme du Châtelard.
10. Convention d'autorisation de passage entre la commune de Ferney-Voltaire et M. Alex DECOTTE.
11. Cession gratuite de terrain par la S.C.I. COLLEX pour une incorporation au domaine public – Aménagement de la voirie.
12. Demande de subvention au titre du Contrat de Développement Rhône-Alpes (C.D.R.A.) pour l'opération « Images de Voltaire ».
13. Questions diverses.
  - a. Précisions sur les travaux de prolongement d'un trottoir avenue de Vessy.
  - b. Information sur les journées des 24-25 octobre 2008 relatives aux coopératives d'habitants.
  - c. Information sur les journées à venir des 20 novembre : réception des nouveaux arrivants et 25 novembre : élimination de la violence faite aux femmes.

# DELIBERATIONS

## 1. Désignation d'un secrétaire de séance.

Le maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

M. Thao TRAN DINH est désigné pour remplir cette fonction.

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 octobre 2008.

*Remarques :*

- Martine PRUM signale une faute de frappe page 9/17, 3<sup>ème</sup> paragraphe où il est écrit : « ...émet de vives *des* réserves sur la forme. » Il y a lieu d'écrire « ... émet de vives réserves sur la forme. ».

- Christophe PAILLARD fait observer que, dans le paragraphe suivant, la formulation « *eut-il été préférable* » est incorrecte et qu'il vaut mieux la remplacer par « il eut été préférable ».

Ces deux corrections apportées, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 octobre 2008 est adopté à l'unanimité des membres présents à ladite séance.

## 3. Rapport annuel 2007 de la Communauté de communes du Pays de Gex sur le prix et la qualité du service de gestion et de valorisation des déchets.

L'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales et le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le service public d'élimination des déchets, font obligation au maire de présenter ce rapport au conseil municipal.

Mme Géraldine SACCHI-HASSANEIN fait la synthèse de ce rapport sur le service public d'élimination des déchets qui est une compétence de la communauté de communes du Pays de Gex. Celle-ci s'occupe notamment de la gestion et la valorisation des déchets en mettant en œuvre différents services : collecte des ordures ménagères, collecte sélective des emballages, collecte des encombrants et les trois déchetteries de Saint-Genis-Pouilly, Versonnex et Péron.

Dans ce rapport sont exposés plus précisément les moyens mis en œuvre par la Communauté de communes du Pays de Gex ainsi que les résultats quantitatifs et qualitatifs. Le bilan établi sur l'évolution de la part de recyclage est positif. En effet, la part de l'incinération passe sous la barre des 45 % tandis que celle de la valorisation lui est dorénavant supérieure.

Ce rapport est consultable à la direction générale des services.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité du service de gestion et de valorisation des déchets.

#### **4. Finances : décision modificative n°6 relative à des virements de crédits au sein des sections d'investissement et de fonctionnement.**

En préambule, Didier RIGAUD, indique que la décision modificative qui est proposée ce soir fait suite à la dernière séance du conseil municipal où il a été question du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) et du choix des urbanistes, ainsi qu'à la réunion de la commission municipale « Finances, personnel et systèmes d'informations » réunie le 15 octobre 2008.

Il expose :

- que des virements de crédits au sein de la section d'investissement du budget 2008 apparaissent nécessaires pour financer :
  - les études relatives à la révision du Plan Local d'Urbanisme, conformément à la délibération du conseil municipal du 7 octobre dernier,
  - la première phase de travaux dans le Parc de La Tire,
  - une opération de relevé topographique, de mesurage et d'établissement des plans d'étage, du bâtiment communal des Marmousets.
- Que certains crédits inscrits au chapitre 011 « Charges à caractère général » sont insuffisants par rapport à l'exécution budgétaire 2008, notamment :
  - le compte 60613 « Chauffage urbain »,
  - le compte 61522 « Bâtiments ».

Didier RIGAUD présente au conseil municipal la proposition de ladite commission :

##### Section d'investissement

Compte 020 « Dépenses imprévues d'investissement »	- 170.000 €
Compte 2111 « Acquisition de terrains nus »	- 41.000 €
Opération n° 31 « P.L.U. et autres études d'urbanisme »	+ 163.000 €
Opération n° 30 « Allée de La Tire »	+ 42.000 €
Opération n° 16 « Les Marmousets »	+ 6.000 €

##### Section de fonctionnement

Compte 022 « Dépenses imprévues de fonctionnement »-	- 60.000 €
Compte 60613 « Chauffage urbain »	+ 35.000 €
Compte 61522 « Bâtiments »	+ 25.000 €

Par ailleurs, il précise que si ces virements de crédits sont approuvés par l'assemblée délibérante, les soldes des comptes dépenses imprévues d'investissement et de fonctionnement seront respectivement de 8 755 € et 7 692 €.

Daniel RAPHOZ revient sur les dépenses inscrites dans le cadre du projet des Marmousets et s'interroge sur le bien-fondé d'une étude topographique. Ayant entendu parler d'ALFA 3 A dans ce projet, il voudrait connaître les intentions de la municipalité pour la destination de ce bâtiment.

Le maire dit que ce bâtiment aura une vocation sociale. Toutefois, il précise que la délibération soumise au vote ne porte que sur le mesurage et l'établissement de plans qui serviront à mener une réflexion sur les possibilités d'aménagement.

Daniel RAPHOZ fait remarquer que le choix de recourir à deux cabinets d'urbanisme dans le cadre de la révision du P.L.U., conduit à l'inscription d'une somme 163.000 €. Des économies auraient sans doute été réalisées si un seul cabinet avait été retenu. Il considère que la municipalité porte ce choix.

Christian LANDREAU voit qu'il est fait allusion à une première phase de travaux dans le Parc de La Tire, ce qui laisse entendre qu'il y en aura une deuxième, une troisième etc. Il aurait souhaité obtenir, comme cela se fait habituellement, davantage de précisions sur le projet d'aménagement de l'Allée de la Tire, par exemple par le biais d'un dessin d'architecte.

Le maire revient sur les informations diffusées à l'ensemble de la population, dont il a été également destinataire. Dans un premier temps, il s'agit d'une mise en sécurité en vue d'ouvrir le parc au public ; dans un deuxième temps, une phase de concertation aura lieu avec la population dans le but de recueillir les avis et souhaits des uns et des autres, ce qui permettra au groupe de travail ad hoc de lancer sa réflexion. Les études existantes seront également présentées et viendront nourrir la réflexion autour de ce projet dont la réalisation se fera progressivement durant le mandat.

Christian LANDREAU dit comprendre que la municipalité se fixe une période de six ans pour finaliser l'aménagement de l'Allée de la Tire, et demande au maire de lui confirmer si c'est bien de cela qu'il s'agit.

Martine PRUM relève qu'il aurait été plus adéquat de mettre en place au préalable le comité de travail ainsi que le projet d'aménagement, avant de procéder à l'abattage des arbres. Rappelant que la précédente municipalité avait déjà beaucoup travaillé sur ce projet, elle estime qu'il aurait été idoine de le ressortir au lieu de donner une impression d'aller dans le flou.

Le maire rappelle que cette démarche « par étapes » correspond à l'engagement pris durant la campagne électorale. La première urgence était d'ouvrir le parc à la population au bout d'une année, ce que permettront les mesures prises récemment. Ensuite, la volonté était que « les ferneysiens s'approprient l'Allée de la Tire », de façon à réaliser progressivement les aménagements qui répondront à leurs besoins, en écartant l'idée d'un « parc urbain inventé de toutes pièces au centre de Ferney ». Il cite en exemple le parc de l'Abbé Boisson qui s'est construit au fil du temps, en fonction de l'utilisation qu'en ont fait les ferneysiens. Il dit que les études réalisées par l'ancienne municipalité ont débouché sur de simples pistes de réflexion, et non sur un projet d'aménagement concret.

Fabienne FAURE demande à quelle occasion, avant ce soir, il a été question de consulter la population à propos de l'aménagement de l'Allée de la Tire.

Le maire répond que cela fait partie des intentions de la municipalité d'organiser des réunions publiques. Celle portant sur l'Allée de la Tire aura lieu probablement avant la fin de l'année.

Christophe PAILLARD évoque le dernier conseil municipal où l'assemblée avait été mise devant le fait accompli deux jours avant le fauchage et le dessouchage des peupliers d'Italie dont l'alignement constituait l'Allée de la Tire. Il constate qu'aucun comité n'avait été constitué à

cette étape des travaux et dit espérer qu'il le sera rapidement. Il rappelle que l'alignement des arbres de l'Allée de la Tire remonte à plus de 250 ans, comme l'atteste le plan de Léonard RACLE situé à Saint Petersburg. Il serait donc souhaitable de « retrouver ce double alignement magnifique des arbres qui ouvre une perspective sublime sur le Château », constitutif de notre patrimoine.

Le maire l'invite à participer au groupe de travail où il pourra faire des propositions. S'il dit souhaiter également rester dans cet esprit, il faudra néanmoins étudier la compatibilité de cette configuration avec le fonctionnement du parc de La Tire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE par 21 voix pour, 4 abstentions** (Fabienne FAURE, Daniel RAPHOZ, Christophe PAILLARD et Caroline DALMON), **4 voix contre** (Pierre-Etienne DUTY par procuration, Jocelyne TISSOT, Martine JOLY par procuration et Martine PRUM), les virements de crédits au sein des sections d'investissement et de fonctionnement tels que présentés ci-dessus,

**AUTORISE** le maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tout document relatif à ce dossier.

**5. Versement d'une subvention exceptionnelle à la Société musicale de Ferney-Voltaire et à l'Amicale du personnel communal à l'occasion de l'animation du Marché des potiers les 20 et 21 septembre 2008.**

Carlo FORTI expose que, comme chaque année depuis 2001, le marché des potiers a été organisé par le service culturel communal en partenariat avec le monde associatif.

Afin de renouveler l'animation musicale durant la manifestation, une formation issue de la Société musicale de Ferney-Voltaire a offert au public, deux jours durant, des airs de jazz « Nouvelle-Orléans ». Carlo FORTI propose au conseil municipal de participer aux frais supportés par cette formation composée de musiciens amateurs, suivant l'avis de la commission « Culture et cultures » réunie le 6 octobre 2008, en approuvant le versement d'une subvention exceptionnelle de 990 € à la Société musicale de Ferney-Voltaire. S'agissant de l'organisation de cette manifestation, la commune a, par ailleurs, coutume de prendre en charge les repas et les boissons des exposants et de confier la buvette et la restauration à l'Amicale du Personnel Communal.

Carlo FORTI demande au conseil municipal d'approuver également le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 605 € pour la prise en charge de 68 repas à 8 € et 61 cafés à 1 € en faveur de l'Amicale du Personnel Communal.

Il précise que cette subvention exceptionnelle sera imputée au compte 6574 « subventions », et qu'elle a fait l'objet d'une réserve lors de l'examen des subventions par le conseil municipal le 06 mai dernier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE à l'unanimité** le versement d'une subvention exceptionnelle de 990 € à la Société musicale de Ferney-Voltaire,

**APPROUVE à l'unanimité** le versement en faveur de l'Amicale du Personnel Communal, d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 605 € pour la prise en charge de 68 repas à 8 € et 61 cafés à 1 €,

**AUTORISE** le maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **6. Modification du tableau des emplois de la commune : personnel du conservatoire de musique et de danse.**

Didier RIGAUD présente le projet de modification des emplois au conservatoire où, chaque année, le nombre d'élèves inscrits dans les disciplines enseignées au conservatoire de musique et danse, détermine la durée des cours et donc la durée hebdomadaire de service des enseignants.

Il rappelle pour mémoire, que le tableau des effectifs du conservatoire compte 25 emplois, soit :

- 1 emploi spécifique de directeur d'école de musique à temps complet,
- 1 emploi spécifique de professeur de piano à temps non complet,
- 2 emplois de professeur de classe normale à temps complet,
- 1 emploi d'assistant spécialisé d'enseignement artistique (A.S.E.A.) à temps complet,
- 5 emplois d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps de non complet,
- 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique (A.E.A.) à temps complet,
- 12 emplois d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet,
- 1 emploi de secrétaire à temps complet,
- 1 emploi de secrétaire à temps non complet.

Comme chaque année, au vu des inscriptions de la rentrée scolaire 2008, un certain nombre de changements interviennent dans les temps de travail des agents. Globalement, le nombre d'heures hebdomadaire total réalisé par les enseignants du conservatoire, passerait de 255 H 00 à 258 H 15, soit une augmentation de 1,27 %.

Daniel RAPHOZ fait part de son inquiétude sur les effets du principe adopté lors du précédent mandat, qui consistait à augmenter le nombre d'élèves accueillis au conservatoire pour alléger le budget. Or, il constate que cette opération n'est pas concluante car elle conduit à multiplier les cours particuliers. Cela se traduit par une augmentation du temps de travail des professeurs et donc des coûts. Il s'interroge sur les réponses à apporter à ce phénomène inquiétant pour les finances communales, et propose de réfléchir à une autre démarche. S'il ne remet pas en question l'objet de cette délibération, il conteste la stratégie de l'ancien conseil municipal qui n'était pas pertinente.

Le maire évoque les discussions en cours au sein des structures intercommunales que sont la Communauté de communes et le S.I.V.O.M.. Il reconnaît que le déficit est croissant et qu'il convient de trouver des solutions pour réduire le coût de l'enseignement musical. Il souligne cependant que les enseignements rentables sont rares.

Didier RIGAUD expose que les inscriptions 2008-2009 sont en légère baisse mais comparables à l'année dernière, en particulier du point de vue de la provenance des élèves qui sont principalement issus des communes de Ferney-Voltaire, d'Ornex et de Prévessin-Moëns, ce qui sous-tend les démarches de la municipalité en direction du S.I.V.O.M. et de la Communauté de communes. Le déficit du conservatoire devrait se situer autour de 350 000 € en 2008. Il confirme l'analyse de Daniel RAPHOZ en soulignant que l'enseignement collectif a évolué structurellement

vers des pratiques plus individuelles, d'où une augmentation du déficit qui pourrait encore s'accroître l'année prochaine.

Daniel RAPHOZ dit aussi regretter que seules les familles les plus aisées aient les moyens d'offrir cet enseignement musical à leurs enfants.

Le maire expose que la municipalité doit réfléchir à une solution permettant de faire de l'enseignement musical autrement, pour toucher un public plus large. Les pistes de réflexion portent notamment sur l'utilisation des mercredis ou encore des périodes de vacances. Il s'agit d'un travail de longue haleine car il faudra trouver un terrain d'entente au sein de la municipalité, puis se mettre d'accord avec les enseignants, et ensuite faire les aménagements nécessaires pour avoir des locaux adaptés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE à l'unanimité** la modification du tableau des emplois de la commune par la création de 10 emplois à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2008 :

- 1 emploi d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps non complet à raison, par semaine :
  - de 14 H 30 de cours (soit 25,38/35<sup>ème</sup>) dans la discipline Violoncelle,
- 1 emploi d'A.E.A. à temps complet - 20 H de cours par semaine (soit 35/35<sup>ème</sup>) - dans la discipline Piano / formation musicale,
- 8 emplois d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet à raison, par semaine :
  - de 13 H 30 de cours (soit 23,63/35<sup>ème</sup>) dans la discipline guitare,
  - de 11 H de cours (soit 19,25/35<sup>ème</sup>) dans la discipline violon Alto,
  - de 11 H 45 de cours (soit 20,56/35<sup>ème</sup>) dans la discipline violon,
  - de 4 H 30 de cours (soit 7,88/35<sup>ème</sup>) dans la discipline cuivres / pratiques collectives,
  - de 3 H de cours (soit 5,25/35<sup>ème</sup>) dans la discipline harpe,
  - de 3 H 30 de cours (soit 6,13/35<sup>ème</sup>) dans la discipline orgue,
  - de 4 H 30 de cours (soit 7,88/35<sup>ème</sup>) dans la discipline formation musicale,
  - de 1 H 45 de cours (soit 3,06/35<sup>ème</sup>) dans la discipline hautbois,

**APPROUVE simultanément la suppression de 10 emplois :**

- 2 emplois d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps non complet à raison, par semaine :
  - de 14 H 15 de cours (soit 24,94/35<sup>ème</sup>) dans la discipline violoncelle,
  - de 13 H 30 de cours (soit 23,63/35<sup>ème</sup>) dans la discipline guitare,
- 8 emplois d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet à raison, par semaine :
  - de 19 H de cours (soit 33,25/35<sup>ème</sup>) dans la discipline piano / formation musicale,
  - de 14 H 45 de cours (soit 25,81/35<sup>ème</sup>) dans la discipline violon Alto,
  - de 10 H de cours (soit 17,5/35<sup>ème</sup>) dans la discipline violon,
  - de 4 H de cours (soit 7/35<sup>ème</sup>) dans la discipline pratiques collectives,
  - de 2 H 30 de cours (soit 4,38/35<sup>ème</sup>) dans la discipline harpe,
  - de 2 H 15 de cours (soit 3,94/35<sup>ème</sup>) dans la discipline orgue,
  - de 3 H de cours (soit 5,25/35<sup>ème</sup>) dans la discipline formation musicale,
  - de 1 H 30 de cours (soit 2,63/35<sup>ème</sup>) dans la discipline hautbois,

**AUTORISE** le maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tout document relatif à ce dossier.

## 7. Etat du personnel communal bénéficiant d'un logement de fonction.

Thao TRAN DINH expose que, lors de sa séance du 27 juin 2008, le conseil municipal a approuvé la liste du personnel communal bénéficiant d'un logement de fonction et que, conformément à l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales, toute modification apportée à cette liste doit être acceptée par l'assemblée délibérante.

A la suite d'une redéfinition des missions dans l'équipe voirie ayant notamment conduit à la nomination d'un nouveau responsable, il est proposé au conseil municipal d'approuver la mise à jour de la liste des emplois bénéficiant d'un logement de fonction selon le tableau ci-dessous :

### ETAT DU PERSONNEL BENEFICIAIRE D'UN LOGEMENT DE FONCTION

FONCTION	NOM	Désignation du logement	ADRESSE	LOYER	Charges de copropriété	Charges individuelles
Responsable Services Techniques	Patrick DUTHION	COMMUNE	118, chemin de la Planche Brûlée	Gratuité (NAS)	gratuité	occupant
<b>Chef d'équipe voirie</b>	<b>Pascal HARDY</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>74, chemin de la Planche Brûlée</b>	<b>Redevance (US)</b>	<b>gratuité</b>	<b>occupant</b>
<b>Employé de voirie sous astreinte</b>	<b>Roger DALBY</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>11, rue de Genève</b>	<b>Gratuité (NAS)</b>	<b>néant</b>	<b>gratuité</b>
Chef d'équipe espaces verts	Patrick LEVRARD	SEMCODA	52, chemin de la Planche Brûlée	Redevance (US)	gratuité	occupant
Coordinateur des équipes	Laurent COFFIN	COMMUNE	11, rue de Genève	Redevance (US)	néant	occupant
Secrétaire Conservatoire	Sylvie FERRARA	COMMUNE	11, chemin des Jargilières	Gratuité (NAS)	néant	occupant
Police Municipale	Sébastien COMPARATO	COMMUNE	Hôtel de Police-37 Gde Rue	Redevance (US)	néant	occupant
Police Municipale	Jean-Philippe THOMAS	SEMCODA	56, chemin de la Planche Brûlée	Gratuité (NAS)	gratuité	occupant
Police Municipale	Vincent COCCO	COMMUNE	11, rue de Genève	Gratuité (NAS)	néant	occupant
Police Municipale	Benoît AUGER	COMMUNE	Espace Jean Calas	Redevance (US)	néant	occupant
Gardienne	Mme BONNET	COMMUNE	11, rue de Genève	Gratuité (NAS)	néant	gratuité
Gardien	Gérard POMMIER	COMMUNE	C.Nautique/Maison des Associations	Redevance (US)	néant	occupant
Gardienne	Carine MELOUX	COMMUNE	Hôtel de Ville – avenue Voltaire	Gratuité (NAS)	néant	gratuité

\* NAS = occupation par **N**écessité **A**bsolue de **S**ervice (agents qui ne peuvent accomplir normalement leur service sans résider à proximité leur service).

\* US = occupation par **U**tilité de **S**ervice (agents dont la résidence à proximité de leur service paraît utile ou souhaitable).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE à l'unanimité** la mise à jour de la liste des emplois bénéficiant d'un logement de fonction.

**AUTORISE** le maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tout document relatif à ce dossier.

**8. Demande de concours financier pour la restauration des fonts baptismaux de l'église paroissiale Notre-Dame et Saint-André.**

Michèle KAHN-ESTEVEES expose que l'église et son mobilier liturgique sont la propriété de la commune et font l'objet d'un classement au titre des Monuments historiques.

L'état de délabrement de ce mobilier typique de l'art liturgique dans la première partie du XIX<sup>e</sup> siècle nécessite une restauration par des entreprises agréées et spécialisées. Il a été fait appel à deux entreprises : une société de marbrerie qui a estimé le nettoyage et le remontage de la vasque à 1 370 € HT, une autre spécialisée dans la restauration des objets d'art en métal ayant donné une estimation de 4 200 € HT pour la restauration du couvercle.

Compte-tenu de l'éligibilité de ce projet aux aides financières de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) et du Conseil général de l'Ain, le conseil municipal a sollicité une première fois au mois de février 2008 le concours de l'Etat. Cette demande, restée d'abord sans suite faute de crédits, est finalement prise en considération par les services compétents de la D.R.A.C. qui demandent une nouvelle délibération en ce sens.

Pour mémoire, les financements attendus de la D.R.A.C. et du Conseil général de l'Ain s'élèvent respectivement à 40 % et 30 % du montant hors taxe des travaux, à savoir 5 570 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE à l'unanimité** la restauration des baptismaux de l'église paroissiale Notre-Dame Saint-André en 2008,

**APPROUVE à l'unanimité** l'inscription d'une provision d'un montant de 5.570 € HT,

**AUTORISE** le maire, ou l'un de ses adjoints, à solliciter le concours financier de l'Etat et du Conseil général de l'Ain au taux maximum prévu par la loi, et à signer tout document relatif à cette demande.

**9. Demande de concours financier auprès du Conseil général de l'Ain pour la restauration du patrimoine non protégé - Consolidation et mise hors d'eau de la ferme du Châtelard.**

Arnaud BERTHIER expose que le Conseil général de l'Ain a établi un dispositif de subvention pour les bâtiments à valeur patrimoniale mais non inscrits, relativement à leur consolidation et à leur mise hors d'eau. L'Etat n'assurant plus les expertises nécessaires, le dispositif d'aide a été relancé par le Conseil général en date du 23 juin 2008 qui a décidé de faire intervenir le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (C.A.U.E.) dans la mission d'expertise. Le projet de consolidation et de mise hors d'eau du Châtelard s'inscrit dans le cadre de ce dispositif de subventions dans la mesure où la valeur patrimoniale de ce bâtiment n'est plus à démontrer et qu'il constitue un élément fort du patrimoine agricole de la région. La toiture du Châtelard fuit en plusieurs endroits et se trouve dépareillée entre tuiles mécaniques et tuiles écailles. Un projet est à élaborer pour uniformiser la couverture.

Arnaud BERTHIER informe le conseil municipal qu'il s'agit d'une opération lourde dans la mesure où la surface de couverture représente entre 1.250 et 1.300 m<sup>2</sup>. La facture sera donc importante, probablement autour de 100 000 € même si les devis ne sont pas encore connus. La

subvention attendue du Département s'élève à hauteur de 12% du montant hors taxes des travaux.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil général de l'Ain.

A une remarque de Christophe PAILLARD s'étonnant qu'il soit demandé au conseil municipal d'approuver une demande de subvention auprès du Conseil général de l'Ain sans en connaître le montant exact, le maire répond qu'elle correspondra à 12 % du montant hors taxes des travaux actuellement évalués à 100 000 €.

Arnaud BERTHIER précise que l'information sur la remise en action de ce dispositif est parvenue en mairie courant juillet. Plusieurs entreprises sont déjà venues voir le bâtiment pour constater l'état de la charpente. Même si les montants des devis ne sont pas encore connus, l'équipe municipale n'a pas souhaité reporter cette question à une séance ultérieure du conseil municipal car la commission ad hoc ne se réunit que trois fois par an.

Christian LANDREAU note que l'équipe municipale souhaite restaurer le Châtelard et s'en réjouit. Il fait remarquer que dans cette opération, plans et photos sont portés à la connaissance du conseil, ce qui n'était malheureusement pas le cas pour le projet de l'Allée de la Tire. S'il n'est pas contre l'idée de restaurer le Châtelard, il regrette l'absence de projet précis et déclare vouloir s'abstenir lors du vote.

Arnaud BERTHIER répond qu'il s'agit juste, pour le moment, d'entretenir ce bâtiment à des fins conservatoires, ce qui n'exige pas de disposer à ce stade d'un projet. Si rien n'est fait rapidement, la charpente risque de pourrir faute d'entretien, ce qui coûtera beaucoup plus cher à la commune par la suite.

Daniel RAPHOZ dit approuver cette demande de subvention destinée à la préservation du patrimoine mais s'interroger sur le projet à venir. En effet, si la partie théâtre est connue, qu'advient-il de l'autre partie du bâtiment ? Par ailleurs, faut-il s'attendre à des contraintes techniques dès lors que la commune entre dans ce dispositif départemental ?

Arnaud BERTHIER dit qu'il y aura une mission d'expertise menée par le C.A.U.E pouvant conduire, si ce dernier reconnaît la valeur patrimoniale du bâtiment, à certaines prescriptions qui éviteront aussi les erreurs techniques. Par exemple, il peut sembler logique de bannir la tuile mécanique pour revenir à une tuile plus régionale.

Le maire ajoute que les travaux sur la charpente tiendront compte du choix fait de l'utilisation du bâtiment, en particulier pour sa partie théâtrale. Les contraintes d'isolation phonique et thermique seront anticipées de manière à ne pas faire d'investissements inutiles.

A une question de Fabienne FAURE demandant s'il faut comprendre la D.R.A.C.(Direction Régionale des Affaires Culturelles) par l'expression de la note de synthèse « Etat défailant », Arnaud BERTHIER répond par l'affirmative.

Martine PRUM considère que cette expression d' « Etat défailant » est excessive, surtout quand on connaît l'action de l'Etat en faveur des bâtiments classés Monuments historiques. Estimant qu'il est difficile de dire que l'Etat a failli dans sa mission, elle propose de modifier la formulation de la délibération.

Pour le maire, l'Etat est vraiment défaillant, y compris dans le domaine des édifices classés où, comme chacun a pu le constater dans le point précédent, le financement de la D.R.A.C. est très léger.

Fabienne FAURE considère qu'il s'agit d'un exemple de plus du désengagement de l'Etat, dans ce domaine comme dans d'autres.

Martine PRUM exprime son désaccord et trouve ces propos excessifs. Considérant que les collectivités locales ne sont pas exemptes de toute défaillance, c'est précisément cette question qui l'intéresse ce soir.

Le maire répond que lors de l'élaboration du budget 2009, il lui sera donné l'occasion de vérifier le désengagement de l'Etat.

A une question de Christophe PAILLARD sur le phasage des travaux de mise hors d'eau et leur éventuel impact sur l'ouverture du Châtelard au public, le maire répond que ces travaux seront menés parallèlement aux études portant sur la réhabilitation du bâtiment. A la suite de la consultation d'architectes, il s'avère qu'une ouverture est envisageable pour la fin septembre 2009.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE par 24 voix pour, 5 abstentions** (Pierre-Etienne DUTY par procuration, Jocelyne TISSOT, Martine JOLY par procuration, Martine PRUM, Christian LANDREAU) la transmission d'un dossier de demande de subvention au Conseil général de l'Ain, dans le cadre arrêté par l'assemblée départementale le 23 juin 2008, pour la consolidation et la mise hors d'eau de la ferme du Châtelard,

**AUTORISE** le maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **10. Convention d'autorisation de passage entre la commune de Ferney-Voltaire et M. Alex DECOTTE.**

A l'aide d'un vidéoprojecteur, Arnaud BERTHIER présente au conseil municipal le projet d'un chemin piétonnier qui prolongera le chemin des Vergers jusqu'aux chemins des Jargilières et du Pré Similien. Il évoque la volonté de la municipalité de favoriser les déplacements des piétons et cyclistes sur l'ensemble du territoire de la commune, notamment en centre ville.

Monsieur Alex Décotte, propriétaire des parcelles cadastrées AM 579 et 582 traversées par ce nouveau chemin d'une largeur de trois mètres, accepte de donner une autorisation de passage qui deviendra éventuellement, lorsque le nouveau P.L.U. sera approuvé, une servitude de passage. L'objet de la convention porte sur la mise en place d'un droit de passage exclusivement piétonnier et cycliste, avec un revêtement en pierre du Salève.

Christian LANDREAU, rappelant au maire ses promesses de campagne, demande si la piste cyclable fera l'objet d'une matérialisation séparée.

Le maire lui confirme qu'il s'agit bien d'un chemin destiné aux piétons et aux cyclistes, situé en site propre, ce qui est conforme aux engagements pris par son équipe.

Arnaud BERTHIER expose qu'il est possible de rouler à bicyclette sur du stabilisé. Le revêtement et la largeur du chemin sont compatibles avec le passage des vélos.

Daniel RAPHOZ signale que des travaux ont déjà démarré et se demande si le conseil municipal n'est pas une simple chambre d'enregistrement. Par ailleurs, il se déclare sceptique sur le choix de la pierre du Salève qui résiste mal au temps et n'est pas agréable à pratiquer pour les vélos et les poussettes. Un enrobé aurait été mieux adapté au milieu urbain.

Le maire dit que les travaux en question n'ont rien à voir avec ce chemin mais sont réalisés par la Communauté de communes afin d'enterrer des réseaux, ce qui a fait l'objet d'une délibération du conseil municipal lors d'une séance précédente.

Arnaud BERTHIER précise que la convention portant sur la création du chemin est valable un an renouvelable tacitement. Il aurait été dommage d'investir dans un enrobé dès lors que la convention prévoit une remise en état initial s'il n'y a pas d'accord par la suite.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE à l'unanimité** les termes de ladite convention telle qu'elle a été mise à la disposition du conseil municipal,

**AUTORISE** le maire, ou l'un de ses adjoints, à signer cet acte.

#### **11. Cession gratuite de terrain au domaine public par la S.C.I. COLLEX pour une incorporation au domaine public – Aménagement de la voirie.**

A l'aide de plans projetés, Arnaud BERTHIER montre que le chemin de Collex se termine en impasse. Pour mémoire, l'opération de maisons jumelées « villa Sandra » avait fait l'objet d'une convention de rétrocession de 10% de terrain à la commune, ce qui avait permis à cette dernière de réaliser une aire de retournement utile aux voitures des particuliers et au passage des véhicules d'ordures ménagères. Il s'est avéré que les 10% de rétrocession représentaient une surface supérieure à ce dont la commune avait besoin. Après intervention du géomètre, l'aménagement de la voirie ne nécessitait finalement qu'une surface de 96 m<sup>2</sup>. Conformément à la procédure, le service des Domaines a été sollicité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE à l'unanimité** la cession gratuite de terrain de 96 m<sup>2</sup> par la S.C.I. COLLEX,

**AUTORISE** le maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tous documents y afférents.

#### **12. Demande de subvention au titre du Contrat de Développement Rhône-Alpes (C.D.R.A.) pour l'opération « Images de Voltaire ».**

Michèle KAHN-ESTEVEES rappelle que la municipalité met tout en œuvre pour doter la ville d'un projet culturel d'envergure dédié à Voltaire et à l'actualité des combats des philosophes des Lumières. Elle souhaite favoriser tout particulièrement l'exploration de la théâtralité du XVIII<sup>e</sup> siècle en créant un festival des Lumières ayant pour point d'orgue la Fête à Voltaire.

Elle informe le conseil municipal que la commission « Culture et cultures » va accueillir très prochainement la programmation de la saison 2009, après consultation du Comité Voltaire récemment créé à cet effet. Rendant hommage à « Candide », l'œuvre la plus connue de Voltaire, l'intitulé de la saison 2009 sera « Tout va bien, tout va mal ».

Dans cette perspective, la commune demande une subvention de 60 000 € au titre du C.D.R.A. (Contrat de Développement de la Région Rhône-Alpes), ce qui représente 28,6 % de l'estimation initiale de la programmation Voltaire (210 000 € H.T.). Rappelant la fiche action prévue pour aménager l'Allée de la Tire dont les travaux ne seront pas terminés à l'échéance du C.D.R.A., il a été formulé une demande portant sur l'opération « Images de Voltaire » pour ne pas perdre le bénéfice du subventionnement régional.

Il est donc demandé au conseil municipal de solliciter officiellement le concours de la Région Rhône-Alpes à hauteur de 60 000 €, au titre des activités culturelles liées à Voltaire.

Fabienne FAURE, évoquant le C.D.R.A. et l'action « Mise en valeur du Château Voltaire - aménagement de l'Allée de la Tire », ne retrouve pas l'opération « Images de Voltaire » ni les sommes en question. Cette nouvelle action a-t-elle fait l'objet d'un avenant ?

Le maire expose que l'opération « Images de Voltaire » existait précédemment dans le Contrat Global de Développement. La municipalité ne souhaite pas perdre une partie de la subvention « Allée de la Tire » et a demandé la création d'une nouvelle ligne « Images de Voltaire », ce qui a été discuté et accepté le 23 octobre dernier en réunion de pilotage du C.D.R.A., sous réserve de faire délibérer à nouveau le conseil municipal.

Au terme du C.D.R.A. sera mis en place un nouveau contrat appelé C.D.D.R.A. (Contrat de Développement Durable de la région Rhône-Alpes) dans lequel la commune demandera à conserver les mêmes lignes. Par ailleurs, la Région sera également sollicitée dans le financement des travaux du théâtre, ce qui fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE par 26 voix pour, 3 abstentions** (Fabienne FAURE, Daniel RAPHOZ et Caroline DALMON), le maire à solliciter officiellement le concours de la Région Rhône-Alpes, à hauteur de 60 000 euros, dans le cadre des actions à venir pour le développement des activités culturelles dédiées à Voltaire,

**AUTORISE** le maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tout document relatif à ce dossier.

### 13. Questions diverses.

#### a. Précisions sur les travaux de prolongement d'un trottoir avenue de Vessy.

En réponse à une question posée lors du conseil municipal du 7 octobre dernier sur le prolongement d'un trottoir avenue de Vessy, François TARPIN expose qu'il s'agit du trottoir sis au droit de l'opération immobilière de l'EDEN, sur la partie ferneysienne de la route. Les travaux consistaient à reprendre le trottoir et à l'élargir sur l'emprise du domaine public, sur une surface de 43 mètres de long et de 2,20 mètres de large. La commune a financé les travaux à l'exception de la partie située au niveau de l'entrée de la résidence qui a été prise en charge par le promoteur.

Ces travaux s'inscrivent dans la continuité du traitement du trottoir qui avait déjà démarré avec les opérations CERUTTI et SAPETI, plus haut dans l'avenue de Vessy. Le montant des travaux s'élève pour la commune à 7 000 € hors taxes.

**b. Information sur les journées des 24-25 octobre 2008 relatives aux coopératives d'habitants.**

Sylvie Lacroux fait une synthèse des journées des 24 et 25 octobre dernier sur les coopératives d'habitants.

Après avoir cité un passage de la déclaration du maire à l'occasion de l'ouverture des journées, elle rappelle que leurs buts étaient de sensibiliser à la fois les acteurs politiques et opérationnels, mais aussi la population aux coopératives d'habitants, lesquelles sont considérées comme une des réponses pertinentes à la situation du logement dans la commune.

Prenant appui sur les réflexions actuellement menées en France par le monde associatif et politique, ainsi que sur les expériences étrangères, les Journées ont permis un partage et une diffusion transversale d'informations encore rarement accessibles dans le Pays de Gex.

Un public d'une soixantaine de personnes a pris part à la conférence du vendredi soir, tenue dans l'amphithéâtre du lycée international, en présence du journaliste Jean Musy de RadioZones qui a annoncé une retransmission radiophonique de la soirée. Les trois ateliers qui s'adressaient respectivement aux promoteurs sociaux, aux élus et aux représentants des associations locales, ont été suivis chacun par 15 à 20 participants. 25 personnes se sont jointes le samedi après-midi à la visite de deux coopératives d'habitation dans le canton de Genève, qui a été couverte par une équipe de la chaîne de télévision France 3 et par un journaliste du Dauphiné Libéré.

Les intervenants issus d'horizons différents, ont parlé de leurs expériences et ont guidé les débats. Ils ont exprimé leur intention de continuer à appuyer ces projets.

La municipalité a adressé ses remerciements tous particuliers :

- au Professeur Yves CABANNES, de l'Université Collège de Londres, qui a présenté des expériences comparées entre l'Amérique et l'Europe,
- à Mme Isabelle GUEGUEN, animatrice de l'association d'accompagnement des coopératives d'habitants, HABICOOP-Lyon,
- à M. Guillaume KÂSER, vice-président de la Coopérative d'habitat associatif, CODHA-Genève,
- à Mme Marie-Odile NOVELLI, vice-présidente du Conseil régional Rhône-Alpes, déléguée aux solidarités, à la politique de la ville et du logement,
- à M. Philippe SCHNEIDER de la Coopérative d'habitation INTI à Confignon,
- à Mme Claire MARTENOT de la Coopérative CARABOT à Bernex, canton de Genève.

Sylvie LACROUX mentionne quelques enseignements de ces journées : « nous avons appris à nous familiariser avec l'alternative coopérative d'habitants tel que définit par HABICOOP, un projet de voisinage issu d'un travail collectif qui prend en compte les besoins de chacun, permet un voisinage actif, solidaire et responsable, un cadre juridique qui repose sur les valeurs

d'égalité, de transparence dans la gestion et de participation de chacun aux décisions, des propriétaires de parts sociales qui détiennent collectivement l'immeuble et qui paient des mensualités raisonnables qui reflètent le coût réel de leur logement et permet à des ménages modestes d'accéder à la coopérative grâce à la mutualisation des capacités d'endettement. »

Elle rappelle les propos du maire à la clôture de la conférence : « *L'opération reste difficile à monter (...) et il faut avoir la foi, être extrêmement motivé* ». La municipalité est prête à s'engager avec l'appui de la Région Rhône-Alpes qui cherche également à développer cette typologie d'habitat. Le maire a aussi souligné que Fabienne Faure, conseillère municipale et conseillère régionale, était prête également à apporter son aide dans cette démarche.

Pour Sylvie LACROUX, les journées de sensibilisation sur le sujet des coopératives d'habitants organisées par la municipalité de Ferney-Voltaire, semblent avoir rempli l'étape initiale du projet municipal, à savoir la sensibilisation et la mise en marche d'un processus de concertation entre les partenaires potentiels du projet. En effet, plusieurs associations de Ferney-Voltaire et quelques habitants ont déjà fait part de leur intérêt pour constituer un ou des petits groupes de voisinage afin de poursuivre l'étude de faisabilité d'un montage de projet de logement en coopérative. Un des plus gros employeurs de la commune, le directeur du centre commercial Leclerc, a manifesté un intérêt tout particulier à ces journées d'information, soucieux des besoins en logements sociaux dans la commune pour permettre de stabiliser son personnel, dans le cadre du 1% patronal. Cet employeur s'est engagé à relayer l'information dans son entreprise. Les promoteurs sociaux présents se sont montrés prêts à poursuivre la réflexion et à s'engager sous l'égide du Conseil régional.

Le rapport complet des journées sera disponible sur le site internet de la mairie.

**c. Information sur les journées à venir des 20 novembre (réception des nouveaux arrivants) et 25 novembre (journée de l'élimination de la violence faite aux femmes).**

Christine FRANQUET informe le conseil municipal de l'organisation, conjointement avec l'Office du Tourisme le 20 novembre prochain, d'une manifestation d'accueil des nouveaux habitants de la commune. La formule habituelle a été légèrement modifiée cette année puisque, avec l'aide de la Poste, chaque nouvel habitant de Ferney-Voltaire depuis moins d'un an va recevoir une invitation personnelle, ce qui permettra peut-être d'avoir plus de monde qu'auparavant. Sont également invités les associations, les élus, ainsi que les représentants du personnel communal, le but étant que tout le monde se rencontre et fasse connaissance.

Une visite de la ville organisée par l'Office du Tourisme sera également proposée aux nouveaux arrivants. Un mini-forum des associations sera également mis en place pour permettre à ces dernières de se faire connaître au moyen de leurs documentations.

A une question de Christian LANDREAU sur l'estimation du nombre de personnes nouvellement arrivées dans la commune, Christine FRANQUET lui répond que le fichier de La Poste indique une bonne centaine de familles.

Christine FRANQUET évoque par ailleurs la journée de lutte contre la violence à l'égard des femmes du 25 novembre 2008. La commune a invité pour l'occasion un sociologue, Smaïn LAACHER, qui a écrit un livre « *Femmes invisibles : leurs mots contre la violence* », étude

sociologique sur les phénomènes des violences familiales et conjugales, particulièrement dans les milieux des femmes étrangères et d'origines étrangères. Ce livre a été réalisé à partir de courriers, de conversations téléphoniques avec deux associations « Voix de femmes » et « Ni putes ni soumises », mais également d'entretiens avec un certain nombre de femmes résidant à Ferney-Voltaire, ce qui explique sa venue malgré les sollicitations dont il fait l'objet. Une réunion semi-publique est organisée en mairie, en présence des acteurs concernés par cette question.

Indépendamment de cette manifestation communale se tiendra un café-débat littéraire avec le même écrivain qui présentera son livre, le soir à la librairie centrale.

**Journée du Souvenir du 11 novembre 2008.**

Le maire rappelle qu'un rassemblement est prévu à 11 H.45 devant le magasin Champion et invite les élus à y participer.

**Prochaine réunion du conseil municipal : mardi 2 décembre à 20 H.30**

**Séance levée à 21 H 45.**